



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



OBJET : PARCOURSUP ***Spécial confirmation des vœux***

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure Parcoursup pour l'admission de votre enfant dans l'enseignement supérieur, un document dit « Fiche avenir » renseigné par le lycée complètera son dossier et sera transmis via la plateforme aux responsables pédagogiques des formations d'enseignement supérieur pour lesquelles il a formulé des vœux.

Cette fiche Avenir comporte :

Des éléments communs à l'ensemble des vœux :

- pour chaque discipline : la moyenne du 1er semestre de terminale et le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe, l'effectif de sa classe ou du groupe ;
- l'appréciation des enseignants de chaque discipline ;
- les éléments d'appréciation de son professeur principal

Des éléments qui peuvent être différents selon les vœux :

- L'avis et l'appréciation du chef d'établissement

À partir du 30 mars 2020, vous pourrez consulter les éléments suivants : la moyenne du 1er semestre) de terminale pour chaque discipline ainsi que le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe de la classe (exemple en langue vivante).

Nous vous invitons à vérifier avec votre enfant chaque note saisie et à signaler avant le 2 avril 2020 toute erreur ou oubli au professeur principal.

Jusqu'au 2 avril 2020 : les futurs étudiants apportent les derniers éléments demandés par les formations et confirment leurs vœux.

Pour consulter la fiche Avenir, vous devez vous connecter au dossier de votre enfant sur Parcoursup, accéder à sa liste de vœux et ouvrir chacun d'entre eux.

A partir du 19 mai 2020, vous pourrez consulter les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement sur chaque fiche Avenir.

Cordialement.